

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Préfecture de La Savoie

Communes de :

Barberaz
Bassens
Chambéry
La Motte Servolex
La Ravoire
Voglans

**Projet de restructuration du système d'assainissement
de la RN 201–VRU de Chambéry**

Enquête publique du lundi 09 mai 2022 au vendredi 17 juin 2022

- **Préalable à la déclaration d'utilité publique sur les 6 communes**
- **Conjointe à une enquête parcellaire sur la commune de Chambéry**
- **Portant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de grand Chambéry Habitat et Déplacements pour les communes de Barberaz – Chambéry – La Motte Servolex**

TITRE DEUXIEME



Philippe NIVELLE
Commissaire-Enquêteur

Juillet 2022

SOMMAIRE

TITRE PREMIER : Rapport du Commissaire-Enquêteur :

PREAMBULE.....	3
1 – Présentation : Eléments de contexte.....	3
2 – Composition du dossier d’enquête publique.....	8
3 – Présentation synthétique du contenu du dossier.....	10
4- La déclaration d’utilité publique.....	10
5- Compatibilité avec les documents d’urbanisme.....	11
6 – La concertation et l’avis des PPA.....	12
7 – Procès-Verbal de synthèse	15
8- Mémoire en réponse du Maître d’Ouvrage aux questions et remarques du Commissaire-Enquêteur.....	23

Titre deuxième :

9 – Analyses et commentaires du Commissaire-Enquêteur

10 – Avis personnel et motivé du Commissaire-Enquêteur

TITRE DEUXIEME

9- Analyse et commentaires du Commissaire-Enquêteur

9.1 Sur l'enquête publique et sa régularité

L'enquête publique a été repoussée d'un an à la demande du Maître d'Ouvrage pour des raisons de complétude du dossier.

J'ai pris contact avec la DIR Centre Est, Monsieur Favre et Monsieur Corvassier, avec lesquels nous avons fait une visite complète de l'emprise des travaux.

J'ai eu réponse à mes questions et une présentation complète du dossier d'enquête.

J'ai ensuite rencontré Madame Prost en préfecture de la Savoie. J'ai procédé au paraphe des dossiers.

9.2 Organisation et déroulement de l'enquête publique

Les 8 permanences se sont tenues sans difficulté.

Les dossiers étaient disponibles dans les mairies concernées.

L'information au public a été faite conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet.

L'affichage sur le terrain est resté en place et était visible du public pendant la durée de l'enquête.

9.2.1 Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registres

L'enquête publique s'est terminée le 17 juin 2022. La boîte de messagerie et le registre dématérialisé ont été fermés dans le même temps.

Les registres d'enquête déposés dans les mairies ont été transmis au service du pôle des expropriations en préfecture de la Savoie.

9.2.2 Contexte général

A l'issue de la présente enquête, je constate que l'information du public a bien été réalisée par voie de Presse et d'affichage.

Je considère qu'ainsi le public a, sous une forme ou une autre, été tenu informé du projet de restructuration du système d'assainissement de la RN 201 – VRU de Chambéry.

Cependant force est de constater qu'aucune visite n'a été reçue lors des permanences, ni aucune proposition ou remarque sous aucune manière : courrier, courriel, registre dématérialisé ou visite lors des permanences.

9.3 Bilan de la consultation des PPA, de l'AE

En réponse aux avis des services (Conseil Départemental), Autorité Environnementale et collectivités locales, le Maître d'Ouvrage a proposé des compléments et des précisions sur les actions qui seront mises en œuvre dans la phase travaux.

Ces actions proposées par le Maître d'Ouvrage figurent dans le procès-verbal de cette enquête.

Cette prise en compte des observations par la DIR CE sont de nature favorable aux questions de l'AE, du Conseil Département et de Grand Chambéry.

10- Avis personnel et motivé du Commissaire-Enquêteur

10.1 Points forts

- Le projet de restructuration du système d'assainissement de la RN 201 VRU de Chambéry est complet, comporte une structuration claire et a été conçu conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.
- Les enjeux essentiels sont clairement mis en évidence.
- Le chiffrage (coût) des opérations est analysé afin d'en assurer la maîtrise budgétaire.
- Les principaux points de vigilance en termes d'enjeux environnementaux sont identifiés.
- La procédure relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme est menée en parallèle de la DUP.
- La prise en compte par les documents d'urbanisme des communes de Barberaz, Chambéry et La Motte Servolex sera facilitée par les dispositions existantes dans les différentes pièces du dossier d'enquête publique.

10.2 Points faibles et amendables

- La mobilisation du public a été inexistante, peut-être faut-il y voir que le projet ne présente aucune réticence de sa part.
- Dans les six semaines dans lesquelles des permanences ont été tenues, les élus rencontrés m'ont fait part qu'ils n'avaient rien à redire sur ce projet de restructuration du système d'assainissement qui va selon eux dans une démarche vertueuse.

10.3 Bilan de ces aspects positifs, faibles et amendables

Je considère :

- Que le projet est un projet cohérent, présentant des enjeux importants pour l'environnement et notamment pour les eaux du lac du Bourget et les puits d'alimentation en eau potable des agglomérations.
- Que les aspects positifs qui ressortent du dossier soumis à l'enquête parcellaire et à l'enquête de mise en compatibilité des documents d'urbanisme l'emportent très nettement sur les points faibles et amendables (mais perfectibles).

10.4 Avis personnel et motivé du Commissaire-Enquêteur

Force est de constater qu'aucun public et peu de collectivités locales ne se sont prononcées lors de cette enquête publique. Sans doute faut-il y voir la pertinence des choix retenus par le Maître d'Ouvrage et des modalités de leur mise en application.

APRES AVOIR :

- 1) Rencontré le Maître d'Ouvrage et les responsables du projet
- 2) M'être rendu sur la totalité du site pour voir l'implantation des ouvrages prévus.

ET

- 3) Considérant que l'ensemble des observations qui précèdent reposent :
 - Sur une analyse approfondie du dossier par le Commissaire-Enquêteur
 - Sur un dialogue qui s'est voulu constructif avec le porteur du projet
 - Sur des visites sur le terrain de l'ensemble des points du dossier
 - Sur l'analyse des questions/remarques de l'AE, du CG73 et des collectivités locales.

Pour l'ensemble des motifs énoncés,

J'émet un AVIS FAVORABLE au projet de restructuration du système d'assainissement de la RN 201 – VRU Chambéry.

Celui-ci est assorti de deux recommandations :

- 1- Tenir informés régulièrement les PPA de la réalisation et de la prise en compte des observations et remarques qu'ils ont formulés lors de la consultation.
- 2- Compte tenu de l'importance du financement ETAT, communiquer auprès du public, des établissements scolaires et des collectivités sur la réalisation de ce dossier majeure pour l'Environnement.

Philippe NIVELLE
Commissaire-Enquêteur

Juillet 2022